

# LA COLLECTE DE NOS DÉCHETS ÉVOLUE : DÉCOUVREZ CE QUI CHANGE POUR ÊTRE À LA POINTE



**SICTOM**  
**HAUTBÉARN**<sup>\*</sup>  
communauté de communes



CITEO

# PRÊTS POUR L'HARMONISATION DU SERVICE DE COLLECTE D'ICI AVRIL 2025

En Haut-Béarn, la collecte des déchets évolue, sur les deux modalités de service retenues, adaptées à la typologie d'habitat.



## EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Partout où la collecte en porte-à-porte n'est pas adaptée compte tenu de l'éloignement de certains secteurs ou de l'impossibilité de collecter avec une benne de 12 T (rues étroites notamment), des contraintes techniques et de la réglementation. Sont essentiellement concernés les cœurs de communes historiques et les habitats ruraux.

Les Points d'Apport Volontaire comportent des colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées pour accueillir les ordures ménagères, les emballages et papiers, le verre.

### Avantages :

- **Amélioration du cadre de vie** : Pas de bacs encombrants les trottoirs ;
- **Maîtrise des coûts de collecte** : moins de km à effectuer pour les camions-bennes ;
- **Liberté d'usage** : PAV disponibles 24h/24, 7 jours/7 (utilisation recommandée entre 7h et 22h). Fin des déchets et du tri à conserver chez soi. Adapté aux résidences secondaires ;
- **Simplicité** : plus de bac à sortir, pas de crainte de manquer le jour de sortie.

### À SAVOIR :

Vous êtes une personne à mobilité réduite et isolée ? Vous rencontrez une difficulté ? Contactez-nous au 05 59 39 55 10 ou consultez [www.sictom-hautbearn.com](http://www.sictom-hautbearn.com)  
**Nous trouverons une solution ensemble !**



## EN PORTE À PORTE (PAP) TOUS LES 15 JOURS

Il a été décidé de maintenir la collecte en Porte à Porte dans les secteurs d'habitat dense (quartiers pavillonnaires, bourgs des communes) sans contre-indication pour cette modalité.

La collecte en PAP se fera en alternance, tous les 15 jours (bac vert/bac jaune). En modifiant la fréquence de la collecte, le PAP répond aux enjeux sociaux, environnementaux et financiers d'aujourd'hui.

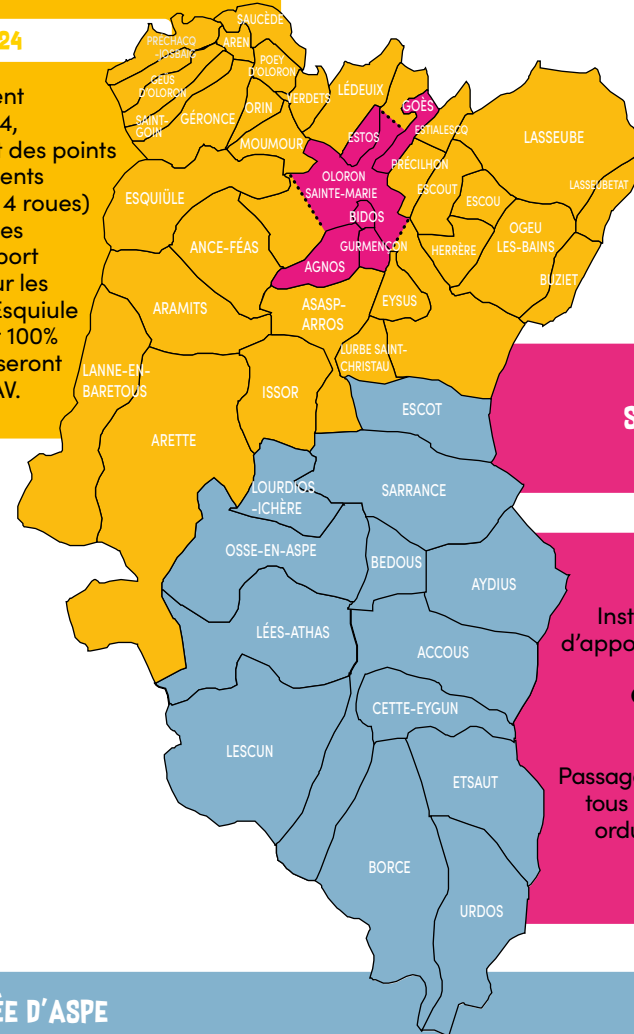
### Avantages :

- **Une collecte présentant moins de risques** grâce à la réduction des passages ;
- **Meilleur bilan carbone** du service de collecte ;
- **Economies réalisées** en diminuant le nombre de km effectués.
- **Geste de tri favorisé** (compostage,...).

## ZONE : VALLÉES DE BARÉTOUS, JOSBAIG ET PIÉMONT OLORONAIS

JUSQU'À FIN 2024

Progressivement jusqu'à fin 2024, remplacement des points de regroupements (bacs roulants 4 roues) par les nouvelles colonnes d'apport volontaire. Pour les communes d'Esquiule et Lasseubetat 100% des habitants seront collectés en PAV.



## ZONE : OLORON-SAINT-MARIE ET 1<sup>ÈRE</sup> COURONNE

AVRIL 2025

**Oloron-Ste-Marie centre :**  
Installation des points d'apport volontaire (PAV)

**Oloron-Ste-Marie pavillonnaire et 1<sup>ère</sup> couronne :**  
Passage en porte-à-porte tous les 15 jours pour les ordures ménagères en alternance avec les bacs jaunes.

## ZONE : VALLÉE D'ASPE

1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

Installation des colonnes d'apport volontaire (PAV) en remplacement des points de regroupement (bacs roulants).

Collecte en porte-à-porte tous les 15 jours pour les ordures ménagères pour les communes de Bedous, Osse-en-Aspe, Léés-Athas, Borce et Etsaut.

AVRIL 2025

Collecte des emballages et papiers en bacs jaunes (fin des sacs jaunes) tous les 15 jours en alternance avec les ordures ménagères pour les communes de Bedous, Osse-en-Aspe, Léés-Athas, Borce et Etsaut.



## RETOUR SUR L'HARMONISATION DE LA COLLECTE

Sur le territoire du Haut-Béarn, plusieurs modalités de collecte coexistaient, impactant l'efficacité du traitement des déchets et engendrant des coûts supplémentaires. L'harmonisation de la collecte, selon deux modalités en fonction de l'habitat, permet de réaliser des économies, tout en relevant les défis environnementaux et en apportant la qualité de service attendue aux usagers. De plus, elle répond aux obligations réglementaires de la Loi Agec et de la transition énergétique.



## DES BÉNÉFICES DURABLES, POUR TOUS

Encourager le geste de tri (en bacs ou PAV), optimiser les équipements (PAV) et les circuits de collecte permettent de :



**Réduire** les quantités de déchets.

**Améliorer** leur valorisation.

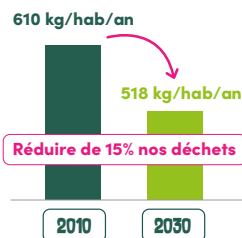
**Préserver** notre cadre de vie.

**Maîtriser** l'augmentation des coûts de traitement et de gestion.

## AGIR ENSEMBLE AU QUOTIDIEN !

En adoptant ensemble la règle des 5R, nous réussirons à réduire de 15% nos déchets d'ici 2030 :

- Refuser ce dont nous n'avons pas besoin
- Réduire ce que nous consommons
- Réemployer nos objets
- Recycler en dernier recours
- Rendre à la terre en compostant



Qui contacter pour en savoir plus ?

Appelez le **05 59 39 55 10** ou consultez [www.sictom-hautbearn.com](http://www.sictom-hautbearn.com)

